

Hotline :
+33 (0)3 28 04 69 85

ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr

Etudiants - WHV - Au pair - VSI

**Santé 1er Euro, Assistance rapatriement, Assurance Bagages,
RC Vie privée - Stage, Option Prévoyance : Individuelle Accident.**

Conditions 2026



ASSUR TRAVEL, spécialiste de la mobilité Internationale vous propose son offre JEUNES

Notre contrat prend en charge vos frais médicaux au Premier Euro sans franchise, les dommages que vous causez à autrui dans le cadre de la garantie Responsabilité Civile Vie Privée et Stage, votre Assistance Rapatriement sur un simple appel téléphonique et l'assurance de vos bagages (y compris votre matériel de sport et portable informatique).

ASSUR TRAVEL, Courtier grossiste spécialiste de la mobilité internationale, gestionnaire de frais de santé de 10.000 expatriés dans le monde via son propre centre de gestion GAPI, met à la disposition de ses 20.000 clients ETUDIANTS, WHV, JEUNES AU PAIR, son expertise et son savoir-faire de la gestion du risque médical et des frais de santé à l'international.

NOS POINTS FORTS

- Des contrats clairs et complets, à des tarifs très compétitifs,
- Une garantie santé et assistance rapatriement en cas de risque d'épidémie,
- Une participation à votre billet retour en cas d'épidémie,
- Vous bénéficiez du service de téléconsultation via  **médecin direct** à vos côtés, où que vous soyez
- Des remboursements de vos frais médicaux et frais d'hospitalisation au **premier euro** et **sans franchise**,
- Une prise en charge de vos frais d'hospitalisation sur simple appel téléphonique,
- Un plateau d'assistance médicale à votre disposition 24H/24 et 365 jours par an, dans le monde entier,
- **Des modalités de gestion modernes et efficaces : les remboursements de vos frais médicaux sous 48h à réception de vos factures scannées, via l'application GAPI adhérents,**
- **Des remboursements dans la monnaie de votre choix (33 devises au choix),**
- **Une assurance bagages qui couvre votre matériel de sport et votre portable informatique,**
- Des formalités d'adhésion réduites **sans questionnaire médical.**



**Téléchargez
votre application
GAPI Adhérents et gérez
votre contrat et vos
remboursements
sur votre mobile.**



**DÉCOUVREZ****médecinDirect**
à vos côtés, où que vous soyez

Une question de santé ? Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou par vidéo 24h/24 et 7/7.



Ce service n'est accessible qu'aux assurés majeurs suivant la législation française.

La téléconsultation médicale MédecinDirect est 100% prise en charge par votre assureur.

COMMENT ÇA MARCHE ?

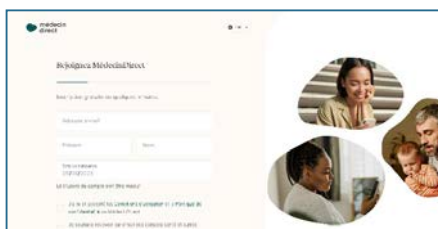
Pour bénéficier de la téléconsultation médicale MédecinDirect :

1



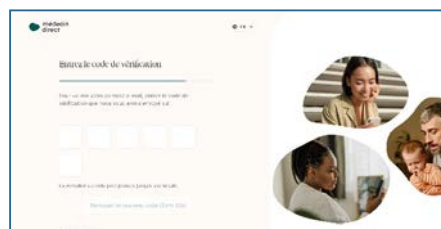
Rendez-vous sur le site www.medecinDirect.fr ou sur l'application gratuite MédecinDirect (disponible sur iOS et Android).

2



R remplissez le formulaire d'inscription pour créer votre compte, en renseignant votre numéro de téléphone, puis définissez votre mot de passe.

3



Entrez le code de vérification envoyé sur votre adresse mail pour valider votre inscription.

4



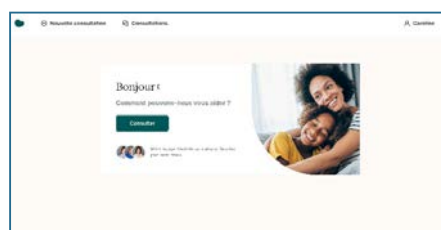
Renseignez le nom de votre assureur, entreprise ou mutuelle afin de bénéficier de consultations 100% prise en charge.

5



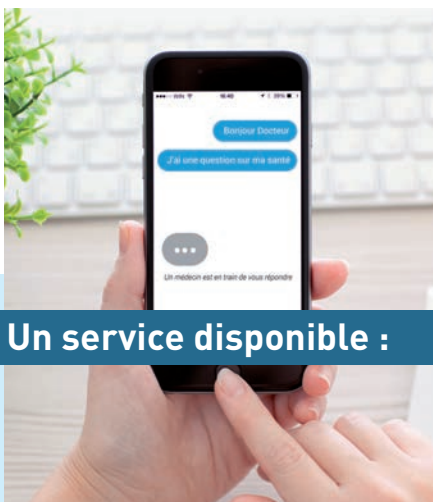
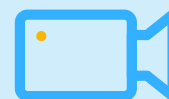
Afin d'activer votre code avantage, renseignez votre numéro d'adhérent qui vous a été communiqué lors de votre inscription.

6



Cliquez sur «nouvelle consultation» pour être mis en relation avec un médecin.

Un service disponible :

**24/7****Par écrit****Par téléphone****Par vidéo**



DES OUTILS DE GESTION ADAPTÉS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Assur Travel met à la disposition de ses clients des outils connectés pour faciliter la gestion de ses contrats à distance.

Un site internet : www.gapigestion.com



L'application « Gapi adhérents »

Par cette application, l'assuré accède via son smartphone à toutes les fonctionnalités de son espace personnel du site : www.gapigestion.com.

- Il consulte toutes les informations de son contrat.
- Il suit ses remboursements.
- Il consulte tous les N° de téléphone d'urgence.
- Il accède au réseau de soins de sa zone.
- Par une simple photographie et un clic, il envoie au centre de gestion ses factures de soins avec la procédure **CLICK AND CASH BACK**





COMMENT ADHÉRER ?



Définitions et champ d'application

ASSURÉS

Personnes physiques âgées de moins de 36 ans à la prise d'effet du contrat ou groupe désignés, ci-après, sous le terme « vous », résidant dans l'Espace Economique Européen, Andorre, Monaco, dans les DROM et dans les COM.

PAYS DE RÉSIDENCE

Le pays dans lequel vous effectuez votre séjour. Il est obligatoirement différent du pays du domicile.

DOMICILE

Votre lieu de résidence principal et habituel dans l'Espace Economique Européen, Andorre, Monaco, dans les DROM et dans les COM.

ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

ÉTRANGER

La notion « étranger » signifie tous les pays autres que votre pays d'origine et non exclus.

SÉJOUR GARANTI

Séjour effectué par l'Assuré, hors du pays de domicile, pour une durée de 12 mois reconductible jusqu'à 24 mois

- Soit la réalisation d'un stage en entreprise rémunéré ou non mais faisant l'objet d'une convention de stage (y compris pour les apprentis),
- Soit la réalisation d'un voyage d'études auprès d'une université, d'une école ou d'un organisme de langues à l'étranger,
- Soit la formation professionnelle continue,
- Soit la réalisation d'un voyage en tant que Jeune au pair dans une famille à l'étranger,
- Soit la réalisation d'un voyage dans le cadre du programme VACANCES TRAVAIL/WORKING HOLIDAY,
- Soit la réalisation d'un voyage de volontariat : Volontariat de Solidarité International (VSI) ou autres

ÉVÉNEMENTS GARANTIS

Maladie, blessure ou décès lors un déplacement garanti.

TERRITORIALITÉ

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

D'une manière générale, sont exclus les pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme. Sont également exclus les pays suivants : la Suisse, la Russie, Cuba, la Corée du Nord et l'Iran.

Souscription en ligne

La souscription s'effectue en ligne avec paiement par carte bleue avec remise immédiate de l'attestation de garantie médicale, ou avec règlement de la cotisation par chèque ou virement, nous vous adresserons à réception du règlement votre attestation de garanties.

COTISATIONS

CALCUL DES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en Euros en fonction de la durée du séjour.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance à la souscription du contrat.



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

LES GARANTIES DU PACK MULTIRISQUES



PRISE EN CHARGE

Frais Médicaux à l'étranger au 1 ^{er} euro (y compris en cas d'épidémie)	
Argentine, Australie, Canada, République Populaire de Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Nouvelle Zélande, Japon, Singapour, Taiwan, USA	100% des frais réels avec un maxi de 500.000 € par Assuré
Autres destinations	200.000 € par Assuré
H Hospitalisation (y compris en cas d'épidémie)	
Avance des frais d'hospitalisation (hospitalisation de plus de 24h)	100% des frais réels
Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par la compagnie)	100% des frais réels
Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)	100% des frais réels
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels
Examens, analyses, médicaments	100% des frais réels
Actes médicaux	100% des frais réels
Frais de maternité*	Maxi 7.500 € avec une franchise de 20%
M Médecine ambulatoire courante (y compris en cas d'épidémie)	
Consultations médecins généralistes ou spécialistes	100% des frais réels
Analyses, examens de laboratoire	100% des frais réels
Radiologie	100% des frais réels
Pharmacie	100% des frais réels
Actes d'infirmiers et d'auxiliaires médicaux**	100% des frais réels
Téléconsultation (pour assurés majeurs)	100% des frais réels (cf annexe)
D Dentaire	
Soins dentaires d'urgence	300 € et 600 € en cas d'accident
Frais Médicaux dans votre pays d'origine	
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation	20.000 €
Franchise	30 € par pathologie
A Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure (y compris en cas d'épidémie)	
Contact médical	Frais réels
Transport - rapatriement	Frais réels
Rapatriement du conjoint	(1)
Visite d'un proche	(1) + frais d'hôtel 100 € par nuit pendant 10 nuits
Retour anticipé : en cas de maladie grave d'un proche parent	Billet aller et retour (1)
A Assistance aux personnes en cas de décès (y compris en cas d'épidémie)	
Rapatriement du corps	Frais réels
Frais de cercueil nécessaire au transport	Frais réels
Retour anticipé : en cas de décès d'un proche parent	Billet aller et retour (1)
A Assistance Voyage (y compris en cas d'épidémie)	
Retour anticipé en cas de risque d'épidémie	Maxi 250 €
Avance de fonds	800 €
Avance de caution pénale	30.000 €
Prise en charge des honoraires d'avocat	8.000 €
Frais de recherche et de secours	5.000 € par évènement
Informations pratiques « voyage »	Frais réels

(1) Transport par avion classe économique ou train 1^{ère} classe.

*Application d'un délai d'attente de 10 mois à partir de la souscription du contrat.

**Sauf kinésithérapie plafonnée à 10 séances et 50 € maximum par séance.



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

Responsabilité Civile Vie privée/Stage

LIMITATIONS

Tous préjudices confondus	4.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	450.000 €
Dommage matériels causés pendant le stage	15.000 €
Franchise	150 €

Assurance Bagages

LIMITATIONS

Destruction, Détérioration ou Vol des bagages	2.000 € par personne
Dont objets précieux, y compris matériel sportif	1.000 €
Dont ordinateurs portables et téléphones / smartphones	250 €
Dont vol à l'intérieur d'une voiture ou d'un van	500 € par dossier
Franchise	25 € par dossier

LA GARANTIE OPTIONNELLE PRÉVOYANCE



Individuelle Accident

LIMITATIONS

DÉCÈS ACCIDENTEL	12.000 €
INFIRMITÉ PERMANENTE PARTIELLE OU TOTALE suite à un accident	50.000 €
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES suite à une hospitalisation de plus de 3 jours (versement d'une indemnité à partir du 4ème jour)	50 € par jour / Maximum 30 jours
Maximum par événement	50.000 €





Voir conditions générales pour les exclusions générales applicables à l'ensemble des garanties du contrat.

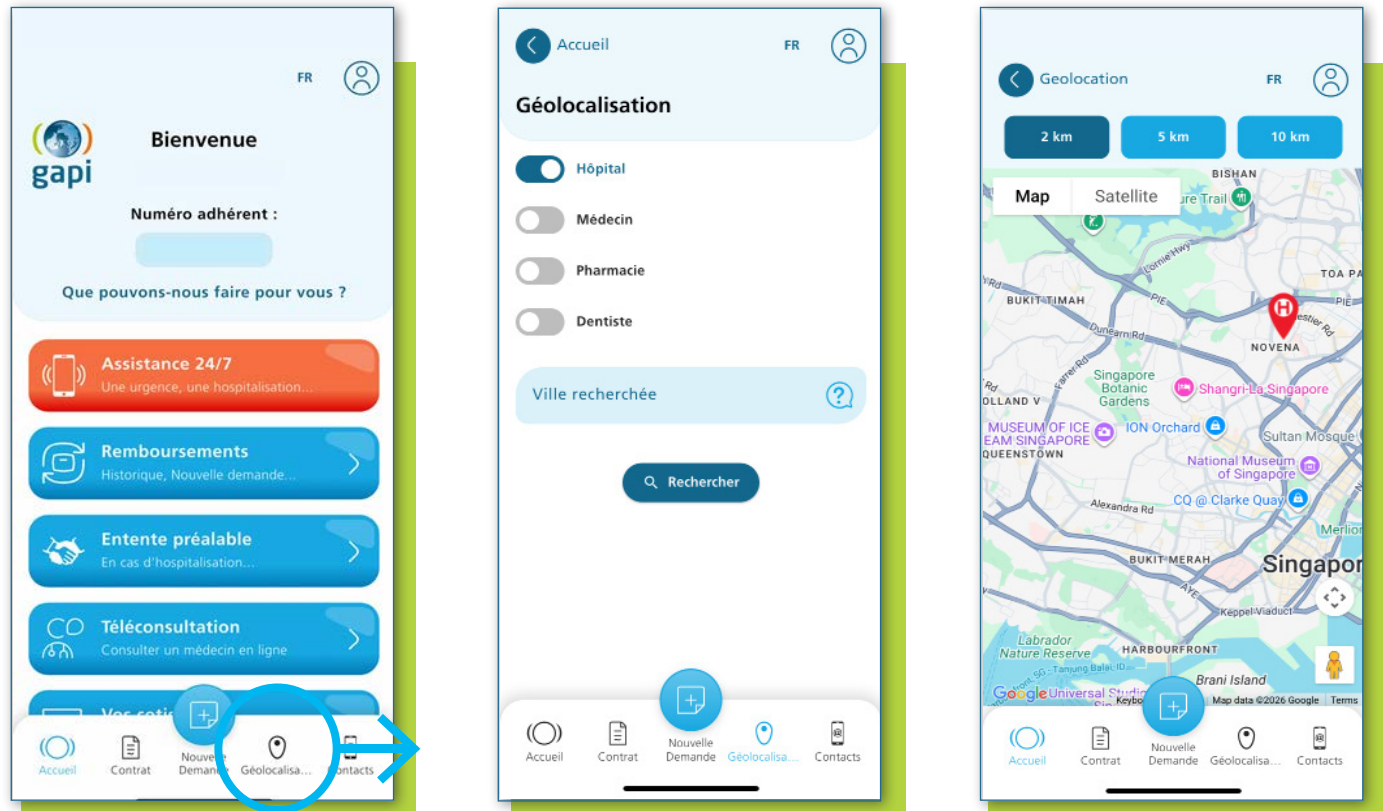




OÙ SE FAIRE SOIGNER ?

Nous mettons à votre disposition sur l'application Gapi Adhérents la liste des médecins, cliniques, hôpitaux de votre zone géographique.

Vous avez la possibilité de laisser un avis afin de faire bénéficier de votre expérience à l'ensemble des expatriés de la zone.



COMMENT SE FAIRE PRENDRE EN CHARGE ? En cas d'hospitalisation ou demande d'assistance.



Seul l'appel téléphonique de l'Assuré au moment de l'événement permet la mise en œuvre des prestations d'assistance.

Dès réception de l'appel, **VYV INTERNATIONAL ASSISTANCE**, après avoir vérifié les droits du demandeur, organise et prend en charge les prestations prévues dans la présente convention.

Pour bénéficier d'une prestation, **VYV INTERNATIONAL ASSISTANCE** peut demander à l'Assuré de justifier de la qualité qu'il invoque et de produire, à ses frais, les pièces et documents prouvant ce droit.

L'Assuré doit permettre à nos médecins l'accès à toute information médicale concernant la personne pour laquelle nous intervenons. Cette information sera traitée dans le respect du secret médical.

VYV INTERNATIONAL ASSISTANCE ne peut en aucun cas se substituer aux organismes locaux de secours d'urgence et intervient dans la limite des accords donnés par les autorités locales, ni prendre en charge les frais ainsi engagés, à l'exception des frais de transport en ambulance ou en taxi jusqu'au lieu le plus proche où pourront être prodigués les soins appropriés, en cas d'affection bénigne ou de blessures légères ne nécessitant ni un rapatriement ni un transport médicalisé.

N° D'APPEL D'URGENCE

Pour toute demande d'assistance ou de prise en charge de frais médicaux, nous mettons à votre disposition un N° d'appel.

assur-travel
 Partenaire de votre mobilité

JEUNES
 HOSPITALISATION
 ASSISTANCE
 RAPATRIEMENT

24H/24 – 7 j/7

+33.(0)5.86.85.01.05



QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

COMMENT CONTACTER NOS SERVICES :



En cas d'Hospitalisation, ou de demande d'assistance

7 jours sur 7 – 24 heures sur 24

VYV INTERNATIONAL ASSISTANCE
3 passages de la corvette
17000 la rochelle

7 jours sur 7 – 24 heures sur 24

- par téléphone de France : **05.86.85.01.05**
- par téléphone de l'étranger : **33.5.86.85.01.05** précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international
- par e-mail : ops@vyv-ia.com



Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- Le nom et le numéro du contrat ASSUR TRAVEL JEUNES, MGENIB1100260SAN auquel vous êtes rattaché,
- Vos nom et prénom,
- L'adresse de votre domicile,
- Le pays, la ville ou la localité dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'appel,
- Préciser l'adresse exacte (n°, rue, hôtel éventuellement, etc.),
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- La nature de votre problème.

Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS À LA TÉLÉCONSULTATION AVEC MÉDECINDIRECT.

Une question de santé ? Consultez un médecin français généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou par vidéo 24/24 et 7/7.



médicindirect
à vos côtés, où que vous soyez



24/7



Par écrit



Par téléphone



Par vidéo

Comment en bénéficier : cf annexe « La Téléconsultation »



Pour le remboursement de tous vos frais médicaux (hors frais d'hospitalisation)

Les demandes de remboursement doivent être déposées sur votre espace personnel sur www.gapigestion.com ou sur l'application Gapi Adhérents.

Vous pouvez nous joindre :

- par téléphone de France : **03.20.33.96.76**
- par téléphone de l'étranger : **33.3.20.33.96.76** précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international
- par e-mail : service-medical@gapigestion.com



assur-travel

Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleurs délais, nous vous remercions de nous communiquer les informations suivantes :

- N° d'adhésion ASSUR TRAVEL et n° de contrat MGENIB1100260SAN,
- Copie de votre visa working holiday, PVT, contrat de jeune au pair, attestation de scolarité ou attestation de stage à l'étranger (pour la 1^{ère} demande de remboursement uniquement),
- RIB (pour la 1^{ère} demande de remboursement uniquement),
- Factures des soins réglés,
- Prescriptions médicales,
- Le formulaire de demande de remboursement signé, accompagné des comptes rendus (consultation/examens /hospitalisation) ou de tout élément que l'assureur juge nécessaire.



Pour tous les frais médicaux (hors frais d'hospitalisation), déposez vos justificatifs via votre application « GAPI Adhérents »

(conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés en cas de contrôle par la compagnie)



ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'Étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 12.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 2.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :



TOKIO MARINE HCC

Filiale de Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Co .Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.



MGEN

Le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV. L'ensemble des composantes du groupe et leurs 40 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés.



GAPI

Filiale à 100% d'ASSUR TRAVEL, GAPI gestionnaire de frais de santé à l'international bénéficie de l'expertise et du savoir-faire de la gestion des frais de santé à l'international en complément de la sécurité sociale de la CFE ou au premier Euro. GAPI gère à ce jour plus de 12.000 détachés et expatriés dans le monde.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr



ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr

Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17
SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378

Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris cedex 09
Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA N°PIFI-202411-LLB6-100125.

Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.

Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48
Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :

par courrier simple à : LA MEDIATION de L'ASSURANCE - POLE PLANETE CSCA - TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09
ou par email à le.mediateur@mediation-assurance.org ou à partir du site : <https://www.mediation-assurance.org/>